

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 avril 2020

Le trente avril de l'an deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM, BOURGHELLE, DOUTRELEAU, DECAGNY, MAUBERT, LE MAREC, MMES BABIJ, BOITARD, FROISSART, LESOBRE.

Absents excusés : M. DELACOUR qui donne pouvoir à M. DOUTRELEAU, M. HADJAB qui donne pouvoir à M. DOUTRELEAU, M. MEURIER qui donne pouvoir à M. LE MAREC, M. PONCET qui donne pouvoir à M. MAUBERT.

Objet, Convention de mise à disposition d'un agent administratif,

Monsieur le maire expose,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent administratif à temps non complet de 27 heures hebdomadaires pour l'abaisser de 12 heures, ce temps correspondant au secrétariat en mairie et de maintenir 15 heures pour l'ouverture de l'agence postale communale. En attendant la régularisation de cette modification de temps de travail Sylvie LE BOURRE, en accord avec cette dernière et la commune d'accueil, Neuville-Bosc, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition pour un début de mission le lundi 4 mai 2020. Cette convention d'un mois pourra être renouvelée si nécessaire par période d'un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme Sylvie LE BOURRE à la commune de Neuville-Bosc pour une durée hebdomadaire de 12 heures.

Et ont signé au registre les membres présents :